



**DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL**

**RHONE-ALPES, UNE ECOREGION PRESERVEE,  
SANS EXPLOITATION DE GAZ DE SCHISTE**

Le Conseil régional en sa réunion des 24 et 25 février 2011,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport proposé par le groupe PSEA en vertu de l'article 7.5 du règlement intérieur du Conseil régional,

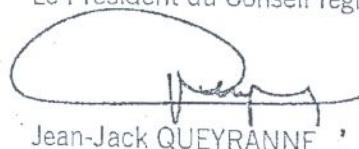
APRES avoir délibéré

**DECIDE**

Que la Région Rhône-Alpes, en cohérence avec sa politique de préservation de l'environnement, d'aménagement harmonieux d'un territoire, les orientations de sa politique agricole et ses engagements en matière de climat :

- Se déclare opposée à toute exploration / recherche ou exploitation du gaz de schiste sur son territoire.
- Affirme la nécessité de l'organisation d'un débat public sur l'exploitation des gisements de gaz et de pétrole non conventionnels que pourrait organiser la Commission nationale du débat public (CNDP) au titre des « options générales en matière de développement durable ». Pour participer à ce débat, la Région organisera un colloque scientifique et citoyen sur le gaz de schiste, en lien avec les instances universitaires et scientifiques et les colloques locaux, ainsi qu'avec les commissions « enseignement supérieur, recherche, formations sanitaires et sociales », « environnement et santé », « énergie et climat », « aménagement, animation du territoire, foncier, société de l'information et parcs naturels régionaux » et « développement rural et agriculture » qui en étudieront les suites.
- Apportera son soutien aux collectivités territoriales et à tous les acteurs locaux (professionnels de l'agriculture et du tourisme, Parcs naturels régionaux, collectifs locaux unitaires,...) qui s'opposeront à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste sur son territoire.

Le Président du Conseil régional



Jean-Jack QUEYRANNE